



4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS DE LA SAMBRE

Département du Nord

Extrait du registre des délibérations

Séance du : 27 juin 2022 Lieu de réunion : Maubeuge Convocation : 21 juin 2022 Affichage convocation et ordre du jour : 21 juin 2022 Délibération n° 12/2022 Réf JD/JT/CW Objet : transport des lycéens : financement du transport des lycéens ayant droit à la gratuité pour la période de janvier 2022 à décembre 2022-participation de la CAMVS.	Nombre de délégués en exercice : 28 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de votants : 22 dont 4 pouvoirs Transmission à la Sous-préfecture : 29/06/2022 Affichage délibération : 29/06/2022
--	--

En application du V de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mécanismes dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes sont réactivés jusqu'au 31 juillet 2022. Le conseil syndical s'est réuni le 27 juin 2022 à 16h00 à Maubeuge, sous la présidence de Jean DURIEUX, Président.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : ~~Frédéric BAK-Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Bernard BONDUE-Pascal CHABOT-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Claude DUPONT-Jean DURIEUX- Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN-Michel LEFEBVRE-Daniel LEFERME-Martine LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET.~~

CAMVS : Délégués suppléants : ~~Bernard BAUDOUX-Maurice BOISART-Alain BOUILLIEZ-Benoît COURTIN-Arnaud DECAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Didier GALAND-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Emmanuel LOCOCCILO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélien WELONEK-Didier WILLOT.~~

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : Michel LEFEBVRE à M. DURIEUX-Claude MENISSEZ à Pascal CHABOT-Ghislain ROSIER à Arnaud BEAUQUEL-Aude VANCAUWENBERGE à Bernard BONDUE.

Délégués titulaires par représentation-substitution : Communauté de Communes du Pays de Mormal : Stéphane LATOUCHE-Simon DELAPORTE.

Délégués suppléants de la CCPM : José GILBERT-Sophie DEGANT.

Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Martine LEMOINE

Assistaient à la réunion sans participer au débat : Jacques THIBAUD Directeur - Madame Gerinne SIMON, Sous-préfète.

Transport des lycéens : financement du transport scolaire des lycéens ayant droit à la gratuité pour l'année 2022-Participation de la CAMVS

Chaque année la Communauté d'agglomération Maubeuge - Val de Sambre (CAMVS) participe au financement de la gratuité du transport scolaire des lycéens du périmètre du SMTUS.

Pour l'année 2022, comme les années précédentes, le montant de la participation de la CAMVS s'élève à 280 148,82 €.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des voix décide :

- de fixer la participation de la CAMVS à la gratuité du transport scolaire des lycéens à 280 148,82 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

- d'autoriser le Président à recouvrer cette somme.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

Jean DURIEUX

W



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois